

Les représentants du Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies nous ont dit que peu de professionnels de la santé ont reçu une formation officiellement reconnue sur les effets de la consommation d'alcool pendant la grossesse et que le gouvernement fédéral devrait financer l'enrichissement des manuels utilisés dans les programmes d'enseignement destinés aux professionnels de la santé. Il devrait de plus veiller à ce que les établissements d'enseignement adoptent ces nouveaux ouvrages didactiques<sup>62</sup>.

## **RECOMMANDATION N° 12**

**Le Sous-comité recommande que Santé et Bien-être social Canada, avec le concours d'associations professionnelles de soins de la santé dont l'Association médicale canadienne et l'Association des infirmières et infirmiers du Canada, prenne l'initiative et prête son concours pour enrichir le programme d'enseignement des écoles de médecine et de soins infirmiers et des autres établissements qui dispensent des cours connexes en soins de la santé afin que ces programmes traitent davantage des effets de l'alcool sur le fœtus en particulier et sur la santé en général.**

### **(I) NÉCESSITÉ DE RECHERCHES SUR LE SAF ET LES EAF**

La plupart des témoins que le Sous-comité a entendus ont déclaré que le Canada doit faire davantage de recherche sur les nombreux aspects du syndrome d'alcoolisme fœtal et sur les effets de l'alcoolisme fœtal. Dans une certaine mesure, la nécessité d'intensifier la recherche va de soi dans tous les domaines de la science, y compris la médecine, mais elle est particulièrement évidente dans certaines disciplines.

Le premier constat troublant est que nous ne connaissons pas exactement l'incidence du syndrome et des effets de l'alcoolisme fœtal. Santé nationale et Bien-être social Canada a cité des statistiques étrangères selon lesquelles l'incidence du syndrome d'alcoolisme fœtal serait de un à deux cas pour mille naissances vivantes au Canada. Un certain nombre d'études soutiennent qu'elle est beaucoup plus élevée dans certaines sous-populations, notamment dans les collectivités autochtones et dans certains groupes urbains. Selon le docteur Casiro, le sentiment général est que les effets de l'alcoolisme fœtal soient beaucoup plus fréquents — au moins trois fois plus — que le syndrome lui-même.

Nous recommandons en premier lieu que Santé et Bien-être social Canada acquiert de l'information sur l'incidence du SAF et des EAF au Canada, dans la population en général et dans les groupes à risque.

## **RECOMMANDATION N° 13**

**Le Sous-comité recommande que Santé et Bien-être social Canada, en collaboration avec les ministères de la Santé des provinces et des territoires, conçoive et exécute une étude épidémiologique servant à déterminer l'incidence du syndrome d'alcoolisme fœtal et des effets de l'alcool sur le fœtus chez la population canadienne en général et chez les sous-groupes cibles que l'on sait ou que l'on croit être susceptibles d'être atteints.**

<sup>62</sup> Procès-verbaux, fascicule 9, p. 8.